

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2015

---

RENSEIGNEMENT - (N° 2669)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL182

présenté par  
M. Urvoas, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

A l'alinéa 24, substituer à la référence : « L. 851-9 », la référence : « L. 851-7 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.